

<b>Département de l'Orne</b> --- <b>Arrondissement d'Alençon</b> --- <b>Commune de Chailloué</b> --- <b>5 place de la Mairie – 61500</b>	<b>COMPTE RENDU SUCCINCT</b>  <b>DU</b>  <b>CONSEIL MUNICIPAL</b>  <b>Commune nouvelle de CHAILLOUÉ</b>
--	---

L'an deux mil vingt et un, le sept juin à vingt heures Le Conseil Municipal de la Commune de Chailloué dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Chailloué, sous la Présidence de Monsieur Christian LELOUP.

Sur la convocation qui leur a été adressée.

Etaient présents : Mesdames BOURGERIE Séverine, BREBION Laëtitia, COESNON Martine, DUVAL Cécile, GARNIER Manuëla, GAUME Isabelle et Messieurs ALEIXANDRE Jean-Claude, CHATEL Jacques, COUPARD Gilbert, CORU Vincent, DUHÉRON Franck, GALLOT Jérôme, GARNIER Francis, LELOUP Christian, POTTIER Marc, ROBLIN Bruno.

Excusés : M. ALEIXANDRE Emmanuel a donné pouvoir à M. ALEIXANDRE Jean-Claude.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jérôme GALLOT a été désigné comme secrétaire de séance.

1) Compte rendu de la réunion du 14/04/2021 : Adopté à l'unanimité ;

2) **URBANISME :**

- a) Mise en compatibilité du PLUI concernant le projet Rustik approuvé (vote 13 pour, 0 contre, 5 abstentions / Adopté)
- b) Levée construction limitée approuvé concernant le projet de Mr Vivien situé à l'Etire aux Marchands sur la commune déléguée de Marmouillé. (vote 18 pour, 0 contre, 0 abstentions / Adopté )

3) **VOIRIE :**

- a) Mise en place de 2 Radars pédagogique sur chaque entrée de village sur la D438, cout 2400€/an approuvé (vote 16 pour, 0 contre, 2 abstentions / adopté).
- b) Transfert sur domaine communale Parcelle ZN66 longeant A28 (vote 18 pour, 0 contre, 0 abstentions / Adopté)

4) **FINANCES :**

- o Demande de subventions Associations de Peintre de Sées (vote 0 pour, 18 contre, 0 abstentions / refusée)

5) **ELECTIONS DEPARTEMENTALE ET REGIONALE**

- o Organisation des bureaux de Vote les dimanches 20 et 27 juin 2021 (planning/protocole)

6) **INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES.**

- o Discussion autour du PLUi et du projet Éolien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 22 heures.

A chailloué le 08/06/2021.  
Le Maire, Christian LELOUP

n

